

(sionneau 2)

ASSOCIATION DE MEDIATION

En cas de litige, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai de 1 an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. Soit par courrier adressé à Mme Angela ALBERT, AME, 11 place Dauphine, 75001 PARIS, soit par internet sur le site www.mediationconso-ame.com

(Réglementation Nationale)

Réglementation nationale :

1°) Effectuer une évaluation de départ (durée 1H30):

Celle-ci doit se faire avant l'inscription et vous permettra d'être informé(e) sur le nombre probable de leçons de conduite nécessaires à votre formation. A l'issue de l'évaluation, un « contrat de formation » sera établi entre l'établissement d'enseignement et l'élève conducteur.

2°) Constituer un dossier préfectoral :

- r 4 photos numériques d'identité et une signature numérique. Cette photo numérique peut être obtenue auprès des cabines ou photographes agréés ANTS. Le demandeur obtiendra des photos d'identité numériques, une signature électronique avec un numéro appelé « code photo numérique ».

- r 1 photocopie recto et verso de la carte d'identité du candidat de nationalité française ou de la carte de séjour du candidat de nationalité étrangère.

- r 1 photocopie recto et verso de la pièce d'identité du représentant légal si mineur

- r La photocopie recto-verso de vos permis de conduire si vous en possédez déjà un (permis AM – BSR - Moto – etc...)

- r 1 photocopie de l'Attestation de Recensement (pas obligatoire si JDC effectuée ou si moins de 16 ans)

- r 1 photocopie de la JDC (Journée de Défense Civile)... obligatoire si celle-ci a été effectuée, pas obligatoire si plus de 25 ans ou une « attestation provisoire en instance de convocation à la JDC » qui peut s'obtenir à l'adresse mail suivante :

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr pour tout candidat ayant de plus de 17 ans.

- r 3 timbres-poste

- r La photocopie de l'accord de l'assurance avant toute chose pour les candidats à "l'Apprentissage Anticipé de la Conduite" (16 ans) ou à la "Conduite Supervisée" (18 ans).

- r La fiche de renseignements (dernières feuilles de ce dossier) dûment remplies avec soin et signées.

- r Le mandat pour la création du dossier sur ANTS

- r Le protocole sanitaire spécial « Covid 19 »

- r 1 photocopie d'un justificatif de domicile au nom du candidat de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, de mobile, avis d'imposition, ou...

Si impossible à fournir, il faudra alors ... :

- r 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent ou du particulier chez qui vous habitez, et...

- r 1 photocopie recto et verso de la pièce d'identité du même parent ou particulier qui vous héberge et...

- r 1 Attestation d'hébergement signée par les hébergeurs et l'hébergé. Ces 3 derniers documents doivent absolument être au même nom.

3°) Effectuer 20 heures au minimum (13H minimum en automatique)